

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Ki Tétsé



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna
Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Ki Tétsé

« Hachem te bénira dans toute l'œuvre de tes mains » : des efforts personnels accompagnés de foi et de confiance en Hachem

« Lorsque tu sortiras en guerre contre tes ennemis et que Hachem ton D. les livrera entre tes mains. » (21, 10)

Les commentateurs de la Torah se sont demandés pourquoi le verset utilise les termes : « Lorsque tu sortiras », alors qu'a priori, l'expression : "**Lorsque tu livreras la guerre** contre tes ennemis" aurait semblé plus adéquate. Pourquoi est-il nécessaire de mentionner la "sortie" en guerre ?

Rav 'Haïm Vital (Ets Hadaat Tov) donne la réponse suivante : la Torah vient faire savoir à l'homme qu'avant de s'engager dans la guerre, il doit bien enraciner dans son esprit **que ce n'est pas lui qui combat**, mais Hachem. Tout ce qui lui incombe de faire est de "sortir", d'accomplir sa part d'efforts personnels (Hichtadloute) et pas davantage. Et c'est seulement de la sorte qu'Hachem lui accordera la réussite.

Pour reprendre les mots de Rav 'Haïm Vital lui-même :

« (...) ou bien, on vient faire allusion ici, par l'expression "*lorsque tu sortiras*" au fait qu'Hachem ne vient pas apporter une simple information, mais bien un ordre pour celui qui sort en guerre : **il est tenu de se convaincre que la délivrance est dans les mains d'Hachem et que c'est Lui qui donne la force de réussir.** Et si tu agis de la sorte en sortant en guerre, que tu penses que **tout ce qui est entre tes mains est de sortir en guerre et non de mener la guerre à proprement dit, alors s'accomplira** (la suite du verset) : « **Il les livrera entre tes mains** » et ce sera par le mérite de ta confiance en D. »

On apprend d'ici que **celui qui place sa confiance en D., se verra enveloppé de Ses bontés.** Par le mérite de sa confiance, il gagnera la guerre. Et il en est de même dans tous les domaines. Par exemple, quelqu'un qui, malgré sa Hichtadloute pour sa subsistance, place sa confiance en Hachem et est convaincu que de Lui dépend sa réussite méritera effectivement de recevoir Son aide dans toutes ses entreprises. Cela est valable pour **tous les besoins d'un homme et dans tout ce qu'il entreprend** : celui qui fait sa part d'efforts personnels fermement convaincu que Seul le Saint-Béni-Soit-Il lui donne la force de réussir, que c'est Lui qui a toujours accompli, accomplit au présent et continuera à accomplir tout ce qui se passe dans le monde et que la Hichtadloute n'est qu'un décret du Créateur dont les résultats ne lui sont aucunement dus, verra s'accomplir les termes du verset : « *Hachem les livrera dans tes mains.* » Il méritera l'aide du Ciel et la réussite, et le contraire est également vrai...

Lorsque le Maharam Chik, Av Beth Din de 'Housset, tomba malade, le Yétev Lev de Siguet vint lui rendre visite.

« De grâce, lui dit le Maharam Chik, priez pour ma complète guérison, parce que, réellement, j'ignore pourquoi je suis frappé de cette maladie. 'Haza'l disent que si des épreuves s'abattent sur un homme, il doit examiner ses actes (...) et s'il ne trouve rien, qu'il les fasse dépendre de la négligence dans l'étude de la Torah. Néanmoins, je ne ressens pas la moindre négligence dans ce domaine.

- Que vous manque-t-il ?, lui demanda le Yétev Lev.

- Il ne me manque que de la force, répondit le Maharam Chik.

- Il est écrit, reprit le Yétev Lev : "*Ceux qui espèrent en Hachem retrouveront (lit. échangeront) la force.*" (Isaïe 40, 31) Or, il est connu que l'un des procédés d'acquisition est celle dite par "échange" ('Halifine) : l'acquéreur donne à l'autre quelque chose (le plus souvent un foulard ("Soudar")) et grâce à cela, ce dernier lui fait acquérir l'objet. Par conséquent, on peut expliquer le langage employé par le verset : "*[Ils] retrouveront (lit. échangeront) la force*" : il suggère l'acquisition par "échange". Et par quel moyen acquiert-on de la force d'Hachem qui possède la force et la puissance ? En "l'échangeant" contre de l'espérance et de la confiance en Lui. C'est le sens du verset : "*Ceux qui espèrent en Hachem*" ; par le mérite de l'espoir et de la confiance en Hachem, "*[Ils] retrouveront (lit. échangeront) la force*", autrement dit, ils l'échangeront contre de la force. »

Entre parenthèses, sur le chemin du retour, le serviteur du Yétev Lev s'exclama : « Avez-vous vu à quel niveau il se trouve : il n'a pas trouvé chez lui la moindre négligence dans l'étude !

- Et le fait d'avoir examiné ses actes et n'avoir rien trouvé de mal n'est-il pas un niveau déjà suffisamment élevé pour que tu t'étonnes de ce qu'il témoigne ne jamais négliger l'étude de la Torah ? »

Dans le livre "Léssaper Tsion" est rapportée par son protagoniste l'histoire suivante :

Lorsque le Ba'hour Naphtali Biniamine Ekstein vint recevoir une bénédiction d'adieux du Kedouchat Tsion au terme d'un semestre d'étude à la Yéchiva, alors qu'il repartait chez ses parents, celui-ci lui dit alors :

« On sait qu'au moment où l'on met les Téphilines, on récite le verset : "*Je te fiancerai à Moi par la Emouna et tu connaîtras Hachem*". Ce verset nous enseigne que lorsque le Saint-Béni-Soit-Il prit l'assemblée d'Israël pour fiancée (si l'on peut dire), et lui donna en présent des trésors remplis de choses précieuses, le butin de la sortie d'Egypte et celui de la mer

Rouge, Il ajouta en plus une "bague de fiançailles" très chère qui n'avait pas son pareil : la Emouna à Son égard, qui fait de celui qui la conserve sans compromis le plus heureux des hommes.

« Or, lorsqu'un 'Hatane consacre sa fiancée avec une bague, celle-ci peut la dissimuler dans un coffret sans pour autant s'en déposséder, étant en mesure de la ressortir à tout moment et de la mettre au doigt. Il en est de même de la lumière de la Emouna : lorsqu'un homme n'y pense pas et que son esprit est occupé par d'autres soucis, elle est cependant enfouie et conservée dans son cœur en permanence. Il est en mesure de la ressortir et de s'y accrocher réellement. Quand il prendra conscience de ce cadeau d'Hachem et décidera de s'y attacher et d'y puiser, quand il réalisera avec quelle providence individuelle Hachem dirige ses pas à chaque instant, alors la flamme de la Emouna originelle montera en lui du plus profond de son âme et le renforcera puissamment dans tout son être. Nous en voyons un exemple dans une des lois de la nature qu'Hachem a fixée : lorsqu'une bougie s'éteint à cause du vent ou pour une autre raison et que la fumée se dégage de la mèche qui s'est éteinte, si l'on approche de cette fumée le feu d'une autre bougie, la mèche éteinte s'enflammera aussitôt. Le message de cette parabole est simple à comprendre : même lorsqu'un homme est préoccupé par les soucis, s'il réfléchit à la providence individuelle, il verra que la flamme qui s'était éteinte, la lumière de la Emouna, recommencera à brûler en lui. »

Et par ces mots, le Rabbi lui dit : « **Souviens-toi bien ce que le Saint-Béni-Soit-Il dit à chaque âme juive : "Je te fiancerai à Moi par la Emouna et tu connaîtras Hachem"** : Je t'ai fiancé à Moi par l'anneau de la Emouna que j'ai imprimée au fond de toi. Il t'est très facile de la ressortir au grand jour. Il te suffit juste de diriger ton esprit vers Hachem, et la lumière de la Emouna qui est ancrée en toi surgira et tu seras comblé de bonheur et ennobli spirituellement. »

Le Ba'hour Naphtali Biniamine, sur le moment, ne comprit pas exactement où le Rabbi voulait en venir. Néanmoins, peu de temps après, les ténèbres s'abattirent sur le monde avec la guerre mondiale. Et alors, à chaque fois que son moral fut brisé à cause des épreuves et des bouleversements de l'histoire, il se souvint de cette conversation et celle-ci l'aida, comme de l'eau fraîche sur une âme endolorie, et lui permit de surmonter les difficultés.

L'auteur du "Métoukim Mi Devach" raconta que, récemment, il entra dans un immeuble de plusieurs dizaines d'étages :

« Je suis monté dans l'ascenseur, dit-il, et un autre juif monta après moi. Il me dit : "Généralement, lorsque l'on appuie sur le bouton de l'étage désiré, cet ascenseur ne démarre qu'au bout de plusieurs secondes !" »

- Je connais aussi cet ascenseur, lui répondis-je, il faut appuyer **beaucoup** de fois sur le bouton pour qu'il commence à monter ! »

Mais en fait, je me suis rendu compte ensuite que je m'étais gravement trompé, car le "cerveau" de l'ascenseur comprenait immédiatement l'ordre qu'il devait accomplir. Seulement, c'était ainsi qu'il fonctionnait : il faisait tout "patiemment et sereinement", et toutes les autres pressions sur le bouton ne changeaient strictement rien. Des paroles de cet homme, j'ai appris une leçon de morale pour toute l'existence : le Saint-Béni-Soit-Il n'exige de l'homme qu'une petite part d'efforts personnels et celle-ci aura pour effet qu'Hachem déverse sur lui une abondance de bienfaits. Néanmoins, l'insensé **qui n'a pas de patience et qui, en outre, fait tout dépendre de ses propres actions**, continue à en faire encore et encore d'autres qui, en réalité, n'ajoutent strictement rien au résultat. Même sans elles, l'abondance qui lui est réservée lui parviendra d'En-Haut. S'il désire travailler en vain, il en a la permission. Mais, qu'il sache toutefois qu'il n'en retirera aucun bénéfice ! »

Certains y ont trouvé une allusion dans un verset de notre Paracha (24, 10-11) : « *Lorsque tu prêteras à ton prochain un quelconque prêt, tu n'entreras pas chez lui pour prendre de lui un gage. Tu attendras dehors, et l'homme à qui tu as prêté te sortira le gage dehors.* » Ce qui signifie qu'il est interdit au prêteur de pénétrer dans la maison de l'emprunteur qui ne lui a pas remboursé sa dette. Mais, il doit attendre dehors et demander à l'emprunteur qu'il le lui donne. On peut expliquer que la Torah vient ici mettre en garde le prêteur **de ne pas multiplier les efforts personnels en tout genre afin de récupérer ce "qui lui revient"**. Mais, il doit **s'armer d'Emouna dans le Créateur et dans le fait que s'il a été réellement décrété que l'argent lui sera restitué, il peut être tranquille et rester dehors, parce que le gage ou l'argent arriveront jusqu'à lui sans fatigue, inquiétude ou irritations...**

C'est comme cette histoire que raconta une fois Rav Chalom Brander :

Un juif habitait une ville en Galicie et possédait une immense richesse. Une fois, il prêta une grosse somme à un pauvre. Lorsque l'échéance du prêt arriva, ce dernier se trouva dans l'impossibilité de rembourser. Le riche, oubliant l'interdiction de la Torah « *Ne te comporte pas en créancier* » ne cessa alors de le poursuivre par tous les moyens. N'ayant pas d'autre choix, le malheureux, qui n'avait pas un sou en poche, décida de s'enfuir dans une autre ville. Cependant, son poursuivant continua à le harceler même là-bas. Il pensa bien s'exiler dans une troisième ville, puis une quatrième, mais il ne réussit pas à se délivrer des griffes de son créancier. Continuant à fuir, ses pas le menèrent jusqu'à la ville de Belz où habitait l'Admour. Là enfin, il allait pouvoir, pensait-il, trouver le repos. Néanmoins, ses espoirs furent de courte durée car soudain, il le vit réapparaître. Il se réfugia chez l'Admour devant lequel il ouvrit son cœur et raconta les tourments que lui causait son créancier. Le Rabbi envoya chercher ce dernier et lui demanda :

« Pourquoi le poursuis-tu ?

- Il ne veut pas me rembourser !

- Sache, lui dit le Rabbi, que l'argent réservé dans le Ciel à une personne est à elle quoi qu'il arrive et s'il le perd d'un côté, cela signifie qu'il lui sera restitué d'un autre.

- Est-ce une promesse du Rav ? », insista le riche.

Le Rav revint mot à mot sur ses paroles sans répondre à sa question et il ajouta :

« Il est certain que tu ne perdras rien à renoncer à cette dette. Ton salut proviendra d'ailleurs et l'argent trouvera son chemin pour arriver jusqu'à toi ! »

A ces mots, le créancier comprit que l'Admour était sérieux et il déclara :

« Je renonce sincèrement à cette dette ! »

Sur ce, il prit congé du Rav et s'en retourna chez lui. Sur le chemin du retour, lorsqu'il se trouvait sur le quai de la gare, il acheta un billet de loterie et celui-ci sortit gagnant. **La somme qu'il reçut fut exactement celle de sa dette au centime près !**

On peut également, grâce à ce qui précède, expliquer un enseignement de la Guemara (Brakhot 8a) :

« En Eretz Israël, lorsqu'un homme se mariait, on lui disait : "Motsé ou Matsa ?" Leur intention en mentionnant "Matsa" était de faire allusion au verset : "**Matsa** (celui qui a trouvé) une femme a trouvé le bien et il trouvera grâce aux yeux d'Hachem" (Michlé 18, 22) et au verset : "**Motsé Ani** (j'ai trouvé) une femme plus amère que la mort". (Kohélète 7, 26) »

Au sens littéral, cela signifie qu'on demandait au jeune marié ce qu'il en était de la femme qu'il a prise. Est-elle bonne ou mauvaise ? Néanmoins, d'après cela cet enseignement ne peut que susciter l'étonnement pour plusieurs raisons : 1) Comment le jeune marié peut-il savoir dès le début de son mariage s'il a fait une "bonne acquisition" ou non ? En outre, quel sens

cela a-t-il de demander à un nouveau marié, le soir du mariage ou au milieu des Chéva Brakhot : "Cher 'Hatane, as-tu trouvé la paix dans ton ménage ?" 2) Du point de vue de l'expression, la Guemara aurait dû dire : "En Eretz Israël, lorsqu'un homme se mariait, on lui **demandait** : 'Motsé ou Matsa ?'", et non pas : "On lui **disait**". 3) Et par dessus tout, il y a lieu de s'étonner : quelle est l'utilité de poser une telle question avec autant d'urgence ? Que cela pouvait-il bien changer dans la vie des gens qui lui posaient cette question ? Et pourquoi cette conduite a-t-elle été consignée dans la Guemara pour toutes les générations ? [Cf. dans le 'Hafetz 'Haïm (Chap. 1, alinéa 13) qui traite cette Guemara sous l'angle de la défense de la médisance]

Mais en fait, l'explication est la suivante :

Il ne s'agissait pas du tout de lui **demand**er quoi que ce soit, mais on lui **disait** un bon conseil, en tant que conduite à adopter durant toute son existence : sache que celui qui dit "Motsé Ani" ["**Moi**, J'ai trouvé"], cela sous-entend : "C'est **moi** qui ai trouvé ce Chidoukh, car j'ai pris tel Chadkhan et je sais comment m'y prendre, etc. Et grâce à **mon** intelligence, je saurai aussi construire mon foyer." Dès lors, il ne bénéficiera d'aucune aide du Ciel, au point que וְיָחַד, tout deviendra « *plus amer que la mort* ».

En revanche, celui qui déclare : « *Celui qui a trouvé une femme, a trouvé ce qui est bon* », sans insister sur : "**C'est moi qui** l'ai trouvée", parce qu'il sait que cette "trouvaille" qui lui correspond provient du Ciel, il peut être certain de trouver le bien et de bâtir son foyer correctement et ainsi de *trouver grâce aux yeux d'Hachem*.

Un éminent Roch Collél soutenait des centaines d'Avrékhim. Une époque de crise économique arriva et, de ce fait, les dons diminuèrent. Ignorant comment il allait payer ses étudiants, il se rendit chez l'un des grands Rabbanim de la génération et lui raconta la situation difficile que traversait le Collél. Il conclut, qu'à ce qu'il lui semblait, il était forcé de fermer les portes du Beth Hamidrache.

« Au contraire, lui répondit le Rav, fais entrer vingt Avrèkhim de plus, et le mérite de ce soutien à la Torah te vaudra d'être délivré ! »

Il écouta son conseil et, effectivement, les portes de la prospérité s'ouvrirent et il trouva de généreux donateurs qui acceptèrent de soutenir le Collel. Cet afflux "d'abondance" fut si important qu'il fit entrer encore davantage d'Avrèkhim jusqu'à ce que leur nombre s'approcha des deux cents. Après un certain temps, il se rendit une nouvelle fois chez le grand Rav et lui raconta que, grâce à D., les bancs du Beth Hamidrache s'étaient multipliés et qu'aujourd'hui, il comptait près de deux cents Avrèkhim. Il demanda s'il devait en recevoir encore davantage.

« Garde-toi d'agir ainsi, lui répondit-il, car même les deux cents présents sont en danger, de peur que tu ne trouves pas de quoi les payer ! »

Le Roch Collel fut saisi de frayeur et demanda au Rav :

« Pourquoi, auparavant, lorsque j'étais dans une situation difficile, le Rav m'a-t-il incité à faire entrer d'autres Avrèkhim ? Et à présent que, grâce à D., tout va bien, vous dites que la situation est risquée ?

- La fois précédente, lui répondit-il, tu ressentais que toi-même n'étais pas en mesure de soutenir le Collel, **et tu savais que seul le Saint-Béni-Soit-Il pouvait t'aider, te sauver et te préserver de la catastrophe. C'est pourquoi je sus alors que ta délivrance était proche** et que tu pouvais recevoir largement d'autres Avrèkhim. Mais, à présent que la réussite t'a souri, **le sentiment et la conviction que tu réussis ont déjà pénétré dans ton cœur**, et tu ressens que "c'est à la force de ton poignet que tout fonctionne bien". **Dès lors, tout le Collel se trouve en danger ! »**

Multiplier les paroles d'encouragement et de réconfort

« *Un Ammonite et un Moabite ne viendront pas dans l'assemblée d'Hachem (...) parce qu'ils (Litt. "Pour la chose qu'ils") ne vous ont pas accueillis avec du pain et de l'eau sur le chemin, lorsque vous êtes sortis d'Égypte (...). Ne cherche pas leur paix ni leur bien, tous les jours, à tout jamais.* » (23, 4-7)

Le Beth Yossef (Drachot de Rav Yossef Karo, imprimé dans le livre "Or Tsadikim") pose la question suivante :

Pourquoi le Saint-Béni-Soit-Il a-t-Il ordonné de les tenir en abomination jusqu'à la fin des temps sur "quelque chose d'aussi bénin" que de s'être abstenu de les accueillir avec du pain et de l'eau ? Cela est d'autant plus étonnant que les Bné Israël n'avaient pas besoin de pain ni d'eau puisqu'ils avaient du pain qui tombait du Ciel et également de l'eau qui provenait du puits (de Myriam) !

« Il y a lieu de répondre, écrit-il, en faisant remarquer que le verset emploie l'expression : "*pour la chose qu'ils*", c'est-à-dire parce **qu'ils ne vous ont pas prodigué de bonnes paroles¹ et des encouragements**, et c'est le sens de l'expression "*pour la chose qu'ils*"[qui peut se lire également : "*pour la parole qu'ils*"], à savoir "**cause de la parole**". »

Si l'on y réfléchit un peu, ce commentaire du Beth Yossef est stupéfiant :

Ne pas accueillir le Bné Israël "avec du pain et de l'eau" est considéré comme "quelque chose de bénin", tandis que s'abstenir de les accueillir avec des paroles d'encouragement justifie un châtement aussi sévère que celui-ci jusqu'à la fin des temps ! En outre, il y a lieu de demander : les Bné Israël avaient-ils besoin de paroles d'encouragement de la part de peuples comme Amon et Moab ?

Cela nous enseigne que **même l'homme le plus grand parmi les grands tire une**

1. Le mot רִבּוֹ employé par le verset en hébreu pour exprimer "la chose" signifie également "la parole" (N.d.t.).

jouissance de paroles encourageantes et celles-ci redonnent vie à son âme, même lorsqu'elles proviennent du plus petit des petits. Car grande est la force d'une bonne parole pour élever l'âme d'un homme et insuffler en lui un esprit nouveau ! Dès lors, personne ne peut arguer : « Qui suis-je pour encourager les autres ? » Souvenons-nous qu'un bon mot est toujours à propos, en toute circonstance !

A Tibériade, habitait un juif qui n'était pas tout à fait sain d'esprit *ש"ל*. Le Mikvé qui existait alors était très étroit et ne pouvait contenir qu'une ou deux personnes à la fois. Un jour, lorsque l'Admour Rabbi Mordékhaï 'Haïm de Salonime s'y rendit, beaucoup de gens s'y trouvaient, dont cet homme. Lorsqu'il aperçut le Rabbi qui attendait debout parmi les autres, il s'exclama : « Faites place au saint Rabbi qui se trouve parmi nous ! » Lorsque le Rabbi sortit du Mikvé, il se tourna vers ceux qui l'entouraient et leur dit : « Regardez bien : ce juif n'est pas sain d'esprit et non seulement cela, mais il ne se trouvait pas dans un endroit glorieux du tout. Et malgré tout, j'ai tiré beaucoup de plaisir de la petite marque de respect qu'il m'a adressée. Car c'est comme cela que le Saint-Béni-Soit-Il a créé la nature de l'homme : il a une jouissance de paroles encourageantes venant de quiconque. Et celui qui les prononce mérite une très grande récompense. »

Il est en outre écrit dans notre Paracha : « *Garde-toi des taches de lèpre (...).* » La Torah vient par là nous interdire de découper une tache de lèpre. Nos Sages nous enseignent (Sifri) que cette défense inclut également l'interdit d'enlever une tache pure. Le Beth Israël l'explique au nom de son père, le Imré Emet, à partir de ce qui est rapporté dans le Zohar (III, 46b) :

כמה דעונשא דהאי בר נש בגין מלה בישא, כך ענשיה בגין מלה
טבא דקאתי לידיה ויכיל למללא ולא מליל

["Comme un homme est puni pour avoir dit de mauvaises paroles, il est également puni lorsque se présente à lui une bonne parole et qu'il s'en abstient."]

Ce qui signifie que la même gravité de faute est imputée à celui qui prononce des paroles de médisance et à celui qui s'abstient d'encourager son prochain (lorsqu'il lui est possible de le faire) avec des mots qui redonneraient vie à son âme. C'est à cela que fait allusion la tache de lèpre pure (suggérant les bonnes paroles, n.d.t.), et c'est la raison pour laquelle il est défendu de la couper : afin que l'homme se rappelle bien que, du Ciel, on a voulu attirer son attention sur le fait qu'il s'est abstenu de dire des paroles encourageantes à son prochain qui auraient revigorées tout son être.

Cette période, le mois d'Eloul, époque de préparation à l'approche du jour du jugement, est particulièrement propice à nos propos. Le Tiférète Chlomo rapporte à ce sujet le verset de notre Paracha (23, 10) : « *Lorsque le camp sortira contre ton ennemi, tu te garderas de toute chose mauvaise* », et le commente en disant :

« Il semble qu'il s'agisse d'une allusion au jour de Roch Hachana au cours duquel les camps du "Sitra A'hra" ("du côté de l'impureté", du Satan) se dressent contre l'homme lorsqu'il est jugé, comme il est dit (Iyov 2, 1) : « *Et les fils d'Elokim (Midate Hadine) vinrent se dresser devant Hachem (...)* ». **L'essentiel de la préparation à ce jour consiste à faire régner la fraternité et l'amitié entre les Bné Israël**, comme il est dit (Téhilim 98, 6) :

בְּחִצּוֹצְרוֹת וְקוֹל שׁוֹפָר הֲרִיעוּ לִפְנֵי הַמֶּלֶךְ ה'

[« *Avec des trompettes et au son du Chofar, sonnez devant Hachem, le Roi* »] où le mot *הריעו* ("sonnez") évoque l'amitié et la fraternité (de la même racine que *רעך*, ton prochain, n.d.t.). Et c'est l'allusion, dans le verset par lequel nous avons commencé, à savoir : « *Lorsque le camp sortira contre ton ennemi, tu te garderas de toute chose mauvaise* », qui vient suggérer de **s'abstenir de parler en mal de notre prochain et de ne voir aucun de ses défauts.**

Et c'est également ce que vient nous apprendre le verset (Téhilim 34, 13-15) : « *Qui est l'homme qui désire la vie ?* » : lorsque l'on demande à Roch Hachana : "Ecris-nous dans

le Livre de **la vie**" (que faut-il pour cela ?) : « *Garde ta langue du mal* » (suite du verset) : ne parle pas en mal de ton prochain, et « *écarte-toi du mal et fait le bien* ». **C'est en cela que consiste notre préparation à Roch Hachana, afin que**

notre jugement soit favorable. Car si un homme considère son prochain comme juste, alors on l'inscrira lui aussi dans le Livre des justes.